

GESTION DES SINISTRES MATÉRIELS FLOTTES

| | | | | |
|-------------|----------------|----------|--------------------------|-----------|
| Référence : | Durée : | Niveau : | Modalités : | Tarifs : |
| AA192 | 2 jours - 14 h | Bases | Présentiel ou à distance | 1806,00 € |

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 20/06/2025 au 20/06/2025

OBJECTIFS

- S'adapter à la gestion spécifique des sinistres flottes
- Utiliser les garanties propres aux contrats flottes dans le cadre de la gestion des sinistres
- Trouver des solutions aux problèmes particuliers se posant dans les sinistres flottes
- Prendre en considération les besoins en statistiques dans l'enregistrement et le suivi des dossiers de sinistres flottes

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations
ici >>

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

La formation aborde, au moyen d'une suite d'exposés illustrés d'exemples concrets (souvent tirés de la jurisprudence) et de nombreux cas pratiques, les aspects particuliers présentés par la gestion des sinistres flottes tant au plan contractuel qu'en considération du droit commun ou de la Convention IRSA.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance automobile, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Contrat d'assurance flotte
 - 1. Composition
 - 2. Interprétation de l'intercalaire « courtier »
- B. Véhicules assurés
 - 1. Engins ayant la qualité de véhicules terrestres à moteur
 - 2. Remorques et engins tractés
 - 3. Parcs flottants
 - 4. Valeur de la carte verte
 - 5. Validité des permis ; transfert de propriété
- C. Garanties spécifiques aux flottes
 - 1. Extension de la qualité d'assuré, de tiers
 - 2. Assurance des véhicules en location de longue durée
 - 3. RC fonctionnement
 - 4. Détournement des véhicules
 - 5. Assurance « mission »
 - 6. Flottes en IK
- D. Application des franchises
 - 1. Types de franchises RC par sinistre
 - 2. Franchise annuelle ou rétention
 - 3. Franchise « dommages »
- E. Statistiques

Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation**

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Collaborateurs en charge de la gestion des sinistres matériels flottes en compagnie, chez un intermédiaire ou chez un loueur de longue durée

Collaborateurs mutés au service flottes venant du service sinistres « particuliers »

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1806,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)